

LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE MARS 2021 – N° 80



MOT DU MAIRE – **Didier LATHUILLE**

La collectivité et ses règles.

Gérer, administrer une collectivité, c'est avant tout appliquer des règles qui se veulent justes et équitables.

Dans le domaine de l'urbanisme, c'est déposer une déclaration préalable, un permis de construire, un permis d'aménager, en attendre la validation et se conformer à la décision notifiée par le service de l'urbanisme. Tout paraît simple, logique, fonctionnel et pourtant c'est loin d'être le cas. Ces dernières semaines écoulées, plusieurs réclamations sont parvenues en Mairie.

Dans le domaine de l'environnement, c'est respecter les règles basiques et connues qu'il faut hélas trop souvent rappeler (gestion des déchets, épandage de lisier, stockage sauvage de gravats, non-respect des zones naturelles ou agricoles, aboiement intempestifs des chiens...).

Dans le domaine de la voirie et de la circulation, il est impossible de contenter tout le monde, car chacun regarde son propre confort et en oublie l'intérêt collectif. La zone bleue n'est pas respectée ; la vitesse est excessive sur nos routes communales ; les piétons ne sont plus en sécurité et se plaignent de ces conducteurs irresponsables qui en plus se garent sans se préoccuper d'autrui.

Je pourrai aussi citer bien d'autres domaines pour lesquels un intérêt communal est évident ; mais je souhaite simplement réaffirmer que les sociétés évoluent, que le village se transforme, les mentalités changent et qu'en conséquence la commune doit s'adapter.

Je souhaite, en concertation avec vous tous, œuvrer afin que notre village passe cette transition avec écoute, respect et diplomatie.

SAINT JEAN... PARLONS-EN ...

AGENDA

DON DU SANG

Pour ce mois-ci, une seule collecte aura lieu dans les Aravis :

- LE GRAND BORNAND : mercredi 10 mars 2021, de 16 h à 19 h, au restaurant scolaire.

COMPTAGE DE LA FAUNE

Entre le 15 mars et 10 avril 2021, des comptages nocturnes de la faune sauvage vont être réalisés par les chasseurs. Le circuit concernant les communes de Saint-Jean-de-Sixt et des Villards-sur-Thônes se fera **de 22 heures à minuit environ**.

Une voiture équipée d'un projecteur sillonnera les routes et chemins en éclairant les champs alentour. Cette opération, réalisée par accord préfectoral, menée depuis plusieurs années permet à l'association de chasse de mieux connaître l'évolution quantitative de la faune sauvage sur notre territoire.

ASSOCIATION

FESTIVAL DE LA CARICATURE

En raison des conditions sanitaires actuelles, la direction de l'office de tourisme est dans l'obligation d'annuler le festival de la caricature prévu les 10 et 11 avril 2021. Suivant l'évolution de la crise, le report de cet évènement pourrait être envisagé à l'automne 2021.

CYCLOS DE LA VALLÉE DE THÔNES

Faire du vélo, c'est bien (et à la mode !). Pédaler en club c'est encore mieux !

Pour découvrir d'autres routes dans un esprit d'amitié et de solidarité, pourquoi ne pas rejoindre les Cyclos de la Vallée de Thônes ?

Notre club accueille depuis près de 50 ans des cyclistes de toute la vallée en proposant un calendrier complet de sorties par groupes de niveau, des randonnées, des séjours, en toute convivialité et sans esprit de compétition.

Pour tous renseignements prendre contact avec Laurent LARUAZ au 04 50 02 35 04.

VIE MUNICIPALE

ST JEAN BOUQUINE

Pour faire suite aux nouvelles dispositions gouvernementales concernant le couvre-feu, les bénévoles auront plaisir à vous recevoir à la bibliothèque tous les mardis et vendredis de 15 h 30 à 17 h 30 et le dimanche 21 mars de 10 h à 12 h.

STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE

A compter du 1^{er} mars 2021, le contrôle de la zone bleue s'effectuera de manière régulière et les stationnements gênants ou non conformes aux règles seront verbalisés.

La durée de stationnement sur les zones bleues du village est la suivante :

- **1 h 30** sur les parkings de la Maison des Aravis, poste, église, route de La Clusaz (sous le magasin St Jean Sport), route de Thônes, place Aimé DUPONT, mairie ;
- **3 heures** sur le parking du cimetière ;
- **48 heures** sur le parking de La Ruaz ;

Dès à présent, une zone covoiturage est ouverte à tous au Crêt, sur le parking du fil-neige. Les voitures peuvent y stationner.

INSCRIPTION A L'ÉCOLE

Les inscriptions pour les enfants des nouveaux résidents, ainsi que celles des enfants nés en 2018 se font directement par téléphone auprès de la Directrice du groupe scolaire au : 04 50 02 35 43.

DIVERS

TRAVAUX D'ÉLAGAGE

Des travaux d'élagage et d'abattage à proximité des réseaux électriques HTA vont être effectués sur la commune. L'entreprise "La Ligne du Temps" a été mandatée par la Régie d'Electricité de Thônes pour effectuer ces travaux. Si besoin, vous pouvez les joindre

- par téléphone au 04.50.77.32.91
- ou par mail : lalignedutempspaysage@orange.fr

TRAVAUX DE PRINTEMPS

Le printemps arrive à grands pas ! et avec, les envies de travaux extérieures. En ce qui concerne, la combustion à l'air libre de végétaux, nous vous rappelons que c'est une activité fortement émettrice de polluants : particules fines, hydrocarbures aromatiques polycyclique, dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage, **l'écobuage**, qui consiste à débroussailler par incinération des végétaux, **est strictement interdit** par arrêté préfectoral du 11 février 2011 dans tout le département. En cas de non-respect, une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).